



Frémainville

Compte rendu sommaire du conseil municipal du vendredi 26 juin 2015

Présents : Mmes ALLEGRE Annie, LARDET Virginie, BARRERE Marie-Pierre, Marie-Thérèse DUCHENE, Me ALLEGRE Marcel, BORYCKI Gérard, DELALEUX Sébastien, DROUIN Pierre, MARCHON Jean-Pierre.

Absents excusés : M. BARBIER Nicolas (pouvoir donné à Annie ALLEGRE)

M. BIZOT Jean-Sébastien

Délibérations

- Trame verte et bleue
- Tarifs communaux 2015/2016
- Contrat rural

Informations diverses

- STIF
- Zone 30 (aménagement entrée village et caniveau rue du Bout Sirop)
- Etude eaux pluviales (réunion)
- Moulin à vent : réunion copropriétaires du 19/06
- Enfouissement des réseaux rue de la Tourelle
- CR SYNDICATS

Le compte rendu du 10 avril 2015 est approuvé à l'unanimité

Le maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 et 23 du CGCT :

13/05/2015 : DIA : DESMARS/DENIS-DOLFI (pas de droit de préemption).

Question n°1 : Adoption du Contrat trame verte et bleue et du programme d'actions.

M. Le Maire rappelle qu'il a été autorisé lors du conseil municipal du 12 mars 2015 à signer la convention du plan d'action de la trame verte et bleue. Il s'agit maintenant d'approuver le contrat et le programme d'actions.

Pour rappel :

Le Contrat trame verte et bleue est un outil de planification à caractère prévisionnel qui formalise la mobilisation des acteurs pour développer et promouvoir, au moyen du programme d'actions, la préservation et la restauration des continuités écologiques (terrestres et aquatiques) des bassins-versants de l'Aubette-de-Meulan et de la Montcient.

Le Contrat trame verte et bleue Montcient/Aubette-de-Meulan identifie 4 objectifs:

1. Réduire les pollutions diffuses du milieu
2. Restaurer et entretenir la sous-trame des milieux aquatiques et humides
3. Améliorer la connaissance des trames et leur prise en compte dans les PLU
4. Restaurer et entretenir les sous-trames des milieux herbacés et boisés

Le programme prévisionnel a été établi sur 3 ans et demi et se termine le 31 décembre 2018.

A chaque action est associé un Maître d'Ouvrage qui sera chargé de faire la demande de subvention et de réaliser l'action. L'inscription de l'action au Contrat trame verte et bleue permet une **prise en compte de façon prioritaire** du dossier de demande de subventions par les financeurs.

Le Contrat est co-porté par le SMIGERMA et le SIBVAM.

Les étapes avant la signature du Contrat trame verte et bleue Montcient/Aubette-de-Meulan

Le Contrat de trame verte et bleue Montcient/Aubette-de-Meulan 2015-2018 doit être signé courant du mois de septembre 2015 afin de pouvoir mettre en œuvre les actions qui y sont inscrites. Avant sa signature, les étapes suivantes sont nécessaires :

- 1) Prise des délibérations par les communes et les syndicats, futurs signataires du Contrat, approuvant le programme d'action du Contrat
- 2) Passage aux commissions des financeurs pour validation du Contrat
- 3) Signature du Contrat organisée par l'Agence de l'Eau qui se chargera de faire passer la version papier du Contrat aux signataires au mois de septembre. **Une fois le Contrat signé, le lancement et la**

réalisation des actions sont du ressort de chaque Maître d'Ouvrage, avec l'appui technique de l'animateur. Au fur et à mesure du lancement effectif de chaque action, celles-ci devront faire l'objet d'une demande d'aide financière spécifique auprès des financeurs concernés. Les aides financières attribuées s'effectueront **selon les règles en vigueur au moment de leur attribution**. Le Contrat trame verte et bleue **n'oblige pas réglementairement** le Maître d'Ouvrage à réaliser les actions inscrites le concernant. Le choix de réaliser ou non les actions appartient toujours au Maître d'Ouvrage. Un Comité de Pilotage, regroupant l'intégralité des signataires du contrat et des partenaires associés, se réunira une fois par an et sera co-présidé par les Présidents du SIBVAM et du SMIGERMA.M. Delaleux souligne que ce contrat sera intégré au futur plan local d'urbanisme. M. Borycki rappelle qu'il n'y aura pas d'implication financière pour la commune. Unanimité

QUESTION N°2: VOTE DES TARIFS COMMUNAUX 2015-2016:

Annie Allègre rappelle que tous les ans le conseil municipal vote les tarifs communaux (photocopieur/fax et périscolaire). Depuis 2011 les tarifs n'ont pas été réévalués sauf la création de la garderie du matin depuis 2014. Les tarifs de notre prestataire Yvelines restauration ont évolué, il est proposé de passer le prix du repas de cantine de 4,10 € à 4,20€ et le prix de la garderie du soir de 2,45 à 2,50€. Il est aussi discuté et proposé une participation de 30 euros pour l'occupation hors créneaux habituels de la salle polyvalente par les associations de Frémainville à l'occasion de stages concernant des activités sportives, culturelles ou autres à caractère payant : *unanimité*

Question n°3 : Contrat rural modification de la délibération du 12 mars 2015

La délibération du 12 mars 2015 est rapportée et modifiée selon une présentation générale des montants. Les chiffres restent identiques à ceux votés le 12 mars soit 509 970 € HT (611 964 € TTC) les frais divers de géomètre et d'architecte ayant été intégrés dans la somme globale.

Informations diverses

STIF : (syndicat des transports d'Ile de France) Monsieur le Maire informe que le dossier de demande de subvention concernant l'aménagement de l'arrêt de bus est actuellement à l'étude.

Zone 30 : M. Borycki informe qu'un caniveau ralentisseur va être installé rue du Bout Sirop avant l'angle rue de la Source. Les travaux doivent démarrer cet été. Il s'agit d'un caniveau pavé 5 rangs. Il rappelle que l'installation de ce caniveau ralentisseur a été approuvée par la commission zone 30 et informe que pour des raisons de sécurité un projet de rétrécissement et d'aménagement est envisagé au niveau du cimetière.

Etude eaux pluviales : M. le maire informe qu'une réunion publique est prévue le 10 octobre 2015.

Moulin à vent : A la demande d'une grande partie des copropriétaires du Moulin à Vent une réunion a eu lieu le 19/06 en mairie en présence de maître LEBRUN (notaire), maître GENTILHOMME (avocat) M. DEVAUX (géomètre) et de M. Le MAIRE dont l'ordre du jour portait essentiellement sur la dissolution de la copropriété. A la fin de la réunion, Maître LEBRUN s'est engagé à adresser un courrier à tous les copropriétaires pour informations à communiquer.

Enfouissement des réseaux : rue de la Tourelle : le chantier doit débuter le 29 juin 2015. La rue ne sera pas fermée durant ces travaux.

Inscriptions scolaires : il est confirmé par le conseil municipal que pourront être inscrits à chaque rentrée scolaire les enfants ayant atteint les 3 ans au 31 décembre de l'année en cours

Fin de la séance à 22h10.

